



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mars 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport d'activité établi par les fournisseurs de contingents à la Force multinationale intérimaire (FMI) en Haïti (voir annexe). Je présente ce rapport au nom des fournisseurs de contingents à la FMI, à savoir le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique et la France, en application du paragraphe 9 de la résolution 1529 (2004) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de ce rapport comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(Signé) John D. **Negroponte**



**Annexe à la lettre datée du 23 mars 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Rapport d'activité de la Force multinationale intérimaire en Haïti

Le mandat de la Force multinationale intérimaire découle du paragraphe 2 de la résolution 1529 (2004) du Conseil de sécurité. On trouvera ci-après un rapport d'activité, présenté conformément au paragraphe 9 de la résolution.

2. *Autorise le déploiement immédiat d'une Force multinationale intérimaire pour une période de trois ans au maximum à compter de l'adoption de la présente résolution*

Le déploiement initial de plusieurs centaines de troupes s'est étendu rapidement. Au 22 mars, les contingents fournis à la FMI sur le terrain se répartissaient comme suit (tous les chiffres ci-après sont approximatifs) :

États-Unis d'Amérique	1 800 militaires
France	800 militaires, dont 80 gendarmes à Port-au-Prince
Canada	460 militaires
Chili	340 militaires
Total (approximatif)	3 400
Maximum (estimation)	3 500

a) *Faciliter l'instauration de conditions de sécurité et de stabilité dans la capitale haïtienne et ailleurs dans le pays, selon que de besoin et si les circonstances le permettent, à l'appui de la demande d'assistance internationale adressée par le Président haïtien, M. Boniface Alexandre, en vue de promouvoir le processus politique constitutionnel en cours en Haïti*

Aperçu général : À compter du 29 février, les contingents fournis à la FMI ont commencé à arriver en Haïti pour aider le pays à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et dans le domaine politique. En quelques jours, certaines bandes armées qui rôdaient dans Port-au-Prince ont commencé à disparaître. Le pillage organisé ou spontané, en particulier de fournitures humanitaires, a fortement diminué. Les principaux aéroports et ports maritimes avaient repris leurs activités au 11 mars et une crise humanitaire avait peut-être été évitée. Outre la mise en place de patrouilles très visibles, la FMI a gardé et continuera de protéger les principaux édifices publics pour assurer la sécurité du Gouvernement haïtien intérimaire. Au milieu du mois de mars, les enfants étaient retournés à l'école et les magasins, marchés, banques et autres services collectifs avaient rouvert.

Zones d'opérations : Dans les deux semaines suivant leur arrivée, les forces de la FMI ont permis « un retour à la normale » à Port-au-Prince et ont pu étendre légèrement leur déploiement à d'autres zones. Au 22 mars, la France avait entrepris des activités de stabilisation dans le nord du pays en déployant des troupes dans les villes de Gonaïves et de Cap-Haïtien, qui étaient les bastions des rebelles, et a

commencé à mettre en place des patrouilles itinérantes pour installer une présence visible dans le nord. À Port-au-Prince, les forces canadiennes, chiliennes et américaines patrouillent chacune certains secteurs. Les hélicoptères des fournisseurs de contingents ont continué à assurer les opérations et le transport aériens pour aider la force à s'acquitter de son mandat. Les États-Unis ont également commencé à déployer de petites patrouilles itinérantes sur les sites les plus importants dans le centre et le sud d'Haïti. Le nombre de troupes dont dispose la FMI ne suffit pas à défendre un grand nombre de sites statiques, tels que les hôpitaux, les entrepôts et autres.

Désarmement : La FMI aide la police à procéder à un « désarmement pratique », ce qui signifie que, chaque fois qu'elles le pourront, ses forces, qui effectuent des patrouilles conjointes avec la police nationale haïtienne, arrêteront les personnes illégalement armées et confisqueront leurs armes pour les remettre aux autorités locales, mais la FMI ne dispose pas des moyens nécessaires pour entreprendre un programme de désarmement national structuré. Un certain désarmement sera néanmoins assuré. La FMI s'emploie à recueillir de nouveaux renseignements sur les caches d'armes et montera des opérations dès qu'elle en sera en possession. C'est ainsi qu'une cache recelant 60 armes a été récemment remise à la police à Cité Soleil lors d'une cérémonie publique organisée avec le soutien des résidents locaux.

b) Faciliter la fourniture d'une aide humanitaire et l'accès des travailleurs humanitaires internationaux au peuple haïtien dans le besoin

Aperçu général : On constate une amélioration constante de la coordination entre le personnel humanitaire et la Force multinationale intérimaire. Des équipes spéciales civiles/militaires ont été affectées auprès d'organismes humanitaires pour améliorer la coordination de l'assistance. La démarche adoptée par la FMI consiste à garder des points stratégiques pour faciliter l'accès de l'aide humanitaire. Les principaux aéroports et ports maritimes sont désormais pleinement opérationnels et l'acheminement des vivres par voie de terre est désormais possible pendant le jour sur la plus grande partie du territoire haïtien. La FMI n'a qu'une capacité restreinte d'assurer une présence statique sur certains sites importants. C'est ainsi qu'à la demande du Comité international de la Croix-Rouge, elle a assuré la protection de l'hôpital Canapé Vert à Port-au-Prince afin qu'il puisse recommencer à dispenser des soins médicaux. La FMI continuera de collaborer étroitement avec les organismes humanitaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire internationale et l'accès des travailleurs humanitaires internationaux.

c) Faciliter la fourniture d'une assistance internationale à la police et à la Garde côtière haïtiennes afin d'instaurer et maintenir la sécurité et l'ordre publics et de promouvoir et protéger les droits de l'homme

Aperçu général : À Port-au-Prince, la Force multinationale intérimaire a commencé à travailler aux côtés de la police nationale et de la Garde côtière haïtiennes pour apporter un appui aux patrouilles chargées du maintien de l'ordre public. Avec l'aide de la FMI, la police nationale haïtienne a entrepris de rétablir une présence dans des régions précédemment aux mains de bandes armées. Nous tenons cependant à faire observer que la FMI n'a pas reçu de mandat en matière de maintien de l'ordre. Avec son aide, la Garde côtière haïtienne a repris ses patrouilles sur les eaux territoriales haïtiennes.

Police nationale haïtienne : La police nationale haïtienne se heurte à de graves difficultés dans ses efforts visant à rétablir son autorité dans tout le pays. Elle souffre d'une pénurie d'officiers de police et de matériel indispensable. Il faut ajouter à cela des dissensions politiques et la méfiance qui règnent au sein des forces de police actuelles. Le nouveau Directeur général de la police nationale haïtienne, M. Léon Charles, a tenu des consultations avec la FMI et demandé aux pays qui lui fournissent des contingents de l'aider à recruter de nouveaux officiers, à acheter des véhicules et du carburant et à passer en revue les unités de police en place afin de les débarrasser des coupables de violations des droits de l'homme. Reconstruire une force de police nationale crédible, secondée par des autorités judiciaires efficaces, constitue peut-être la tâche la plus importante à laquelle doit faire face Haïti après le départ du Président Aristide. La FMI coopérera étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (OEA) pour créer les conditions permettant le déploiement ultérieur d'une force des Nations Unies et faciliter les efforts déployés à l'échelon international pour venir en aide à la police nationale haïtienne.

Garde côtière haïtienne : La Garde côtière des États-Unis apporte une aide à la Garde côtière haïtienne dans les domaines de la logistique et de l'entretien et l'équipement des bateaux. La FMI aide à assurer la sécurité à la base de la Garde côtière Killick à Port-au-Prince. Elle s'emploie aussi à faciliter le paiement rétroactif des traitements du personnel de la Garde côtière haïtienne. Avec le concours de la FMI, la Garde côtière haïtienne a repris ses opérations, notamment les patrouilles des ports.

d) Favoriser la création de conditions permettant aux organisations internationales et régionales, notamment l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains, d'apporter une assistance au peuple haïtien

Aperçu général : Grâce au déploiement rapide de la Force multinationale intérimaire, le personnel d'organisations internationales et régionales, notamment l'OEA et l'ONU, a pu retourner travailler sur place et l'exécution des projets d'assistance a repris.

e) Coordonner l'action de la Force, selon que de besoin, avec celle de la Mission spéciale de l'OEA et celle du Conseiller spécial de l'ONU pour Haïti, de façon à éviter une nouvelle détérioration de la situation humanitaire

Aperçu général : Le commandant de la Force multinationale intérimaire a rencontré le Conseiller spécial de l'ONU, M. Dumas, ainsi que des représentants de l'OEA pour procéder à un échange de vues sur la situation en Haïti et sur les meilleurs moyens de répondre aux besoins humanitaires. Les fournisseurs de contingents à la Force estiment qu'il est essentiel d'assurer la coordination des travaux des organisations internationales et régionales pour améliorer la situation humanitaire et assurer l'efficacité maximale de l'assistance internationale. Cette tâche cruciale se poursuivra.

Observations finales

Le mandat de la FMI prendra fin le 1er juin. Certaines de ses forces deviendront peut-être, à ce moment-là, des Casques bleus de l'ONU. On commencera à préparer la relève des forces de la FMI. Le passage de la FMI à une force de stabilisation des Nations Unies nécessitera donc une coordination très

étroite. La FMI collabore déjà avec l'équipe d'évaluation des Nations Unies en Haïti et maintiendra avec elle une coopération étroite. Les fournisseurs de contingents à la Force recommandent qu'une équipe de transition des Nations Unies soit envoyée en Haïti dès le milieu du mois d'avril.

Les fournisseurs de contingents espèrent que la communauté internationale continuera d'oeuvrer de concert avec le peuple haïtien pour qu'il puisse assurer son développement politique, social et économique à long terme. Les efforts des organisations régionales, conjugués à ceux de l'ONU, seront indispensables à cette fin.

